

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

Date de la convocation : 11 juin 2020 Date affichage : 11 juin 2020	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le onze juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations :
<u>Secrétaire de séance</u> : CHRISTMANN Estelle	<u>Absent(s) excusé(s)</u> :

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020	DCM 2020/018
-----------	---	--------------

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Livre VI,
- Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1379,

M. le Maire informe l'assemblée des différents taux d'imposition votés en 2019 :

- Taxe d'habitation : 6,52%
- Foncier bâti : 5,36%
- Foncier non bâti : 41,93%

Compte tenu du fait que les bases d'imposition ont varié de

- 175 778€ à 177 400€ pour la taxe d'habitation, soit +0,92%,
- 150 242€ à 153 100€ pour le foncier bâti, soit +1,90%,
- 53 030€ à 53 900€ pour le foncier non bâti, soit +1,64%,

le produit fiscal des taxes foncières serait de 30 806€ et celui de la taxe d'habitation de 11 566€. Le produit fiscal de l'année 2019 était de 41 749€ soit 623€ de moins que le produit estimé pour 2020, soit une hausse de 1,94%. Le tableau suivant montre les variations selon les taux fixés, sachant que le taux de la taxe d'habitation ne pourra plus varier :

Bases	Taux inchangés	+ 1%	Produit	+ 2%	Produits	+ 6%	Produits
177 400	11 566		11 566		11 566		11 566
153 100	8 206	5,41%	8 282	5,47%	8 375	5,63%	8 620
53 900	22 600	42,35%	22 827	42,77%	23 053	44,03%	23 732
Total 1	30 806		31 109		31 428		32 352
Total 2	42 372		42 675		42 994		43 918

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux - pour 2020.

2.	Budget primitif service général et service des eaux	DCM 2020/019
-----------	--	--------------

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget général et le budget Service des eaux pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 service général et service des eaux comme suit,

Budget général :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 505 983,85€ (dont 370 647,85€ d'excédent antérieur reporté)
Total des dépenses : 505 983,85€ (dont 287 000 € virés à la section d'investissement et 35 000€ viré au budget primitif service des eaux)

Section d'investissement :

Total des recettes : 1 150 398,83€ (dont 287 000 € virés de la section de fonctionnement, 261 898,83€ d'excédent d'investissement reporté, 36 970,00 € de restes à réaliser de 2019 et 300 000 € d'emprunts).
Total des dépenses : 1 150 398,83€ (dont 70 750 € de restes à réaliser de 2019)

Service des eaux :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 70 650,30 € (dont 16 008,30 € d'excédent antérieur reporté)
Total des dépenses : 70 650,30 € (dont 25 000 € virés à la section d'investissement)

Section d'investissement :

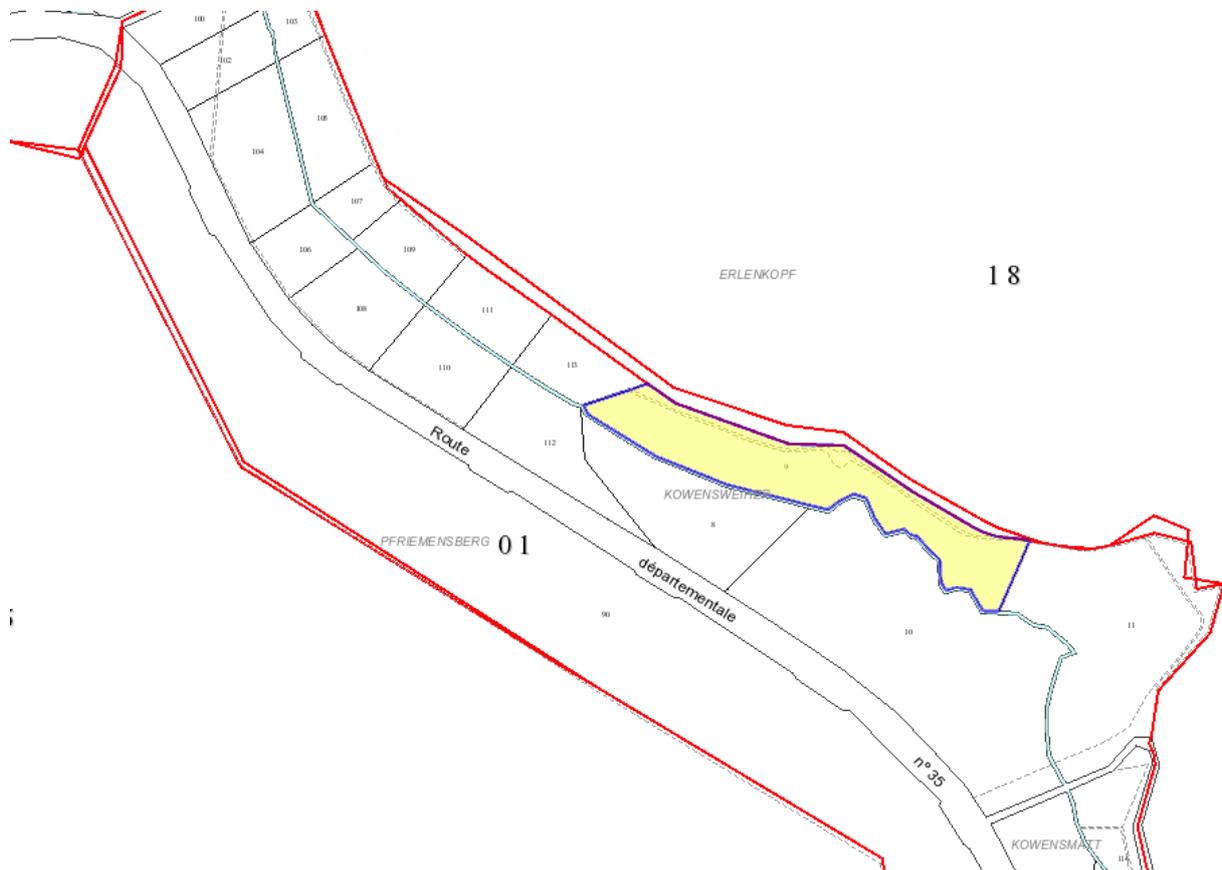
Total des recettes : 74 927,27 € (dont 25 000 € virés de la section de fonctionnement, 39 902,27 € d'excédent d'investissement reporté).
Total des dépenses : 74 927,27 dont 30 000€ de restes à réaliser de 2019

3.	Acquisition de la parcelle 9 de la section 1 appartenant à Mme Yvonne DELACROIX	DCM 2020/020
-----------	--	--------------

Par courrier du 24 février 2020, Mme Yvonne DELACROIX, domiciliée à La Vauguerie-Molineuf à 41190 VALENCISSE, propose l'acquisition par la commune du terrain de 63a20ca, cadastrée parcelle 9 de la section 1 sur le ban communal, et accepte la proposition de la commune pour un prix de 1 890€, soit environ 30€ l'are. La parcelle se situe en zone Ap (Secteur agricole et à vocation éco-paysagère non constructible) et Npf (Secteur naturel à vocation éco-paysagère de forêt).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'acquérir le terrain pour la somme de 1 890€
- Charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération



4.	Subvention pour l'accueil à Planète Jeunes de l'enfant Téo LINDAUER au profit des parents de l'enfant	DCM 2020/021
----	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Téo de la famille LINDAUER Vincent a participé du 17 février au 21 février 2020 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 74,40€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 14,88€ soit 20% du coût de la prestation.

5.	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	DCM 2020/022
-----------	---	--------------

Par courrier du 2 juin 2020, la Direction Générale des Finances Publiques demande à la Commune de STURZELBRONN de désigner 6 Commissaires titulaires et 6 suppléants.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire ou de son adjoint et six commissaires délégués. Les six commissaires ainsi que les six suppléants sont désignés par le Directeur Régionale des Finances Publiques respectivement parmi les 12 commissaires proposés.

Le Conseil Municipal propose à **l'unanimité** les contribuables suivants :

1) Proposition pour les commissaires titulaires

- DESTAILLEURS Frédéric
- BRAUNECKER François
- LEININGER Marie-Christine
- LINDAUER Martine
- MERKLING André
- GASSER Jean-Marc
- PERES Jean-Jacques
- BONNEVILLE André
- KUNZE Sylvain
- RITZENTHALER Jean-Luc
- ROESSLINGER Robert
- BRIESACH Alfred

2) Proposition pour les commissaires suppléants

- BALVA Patrick
- BALZER Laëtitia
- DUMENIL Anaïs
- DESJARDINS Marc
- BEHR Didier
- WENDLING Jean-Marie
- LEININGER Didier
- LANG Jean-Jacques
- LEICHTNAM Guy
- WOLF Claudia
- LAMBERT Jean-Marie
- PERRIER Jean-Yves

Le Maire est chargé de communiquer le nom des titulaires et suppléants au Directeur Régional des Finances publiques.

6.	Aménagement de l'ancienne école et bureau de l'ancienne Mairie	
----	--	--

M. le Maire présente le projet d'aménagement de l'ancienne école et ancienne mairie.

7.	Acquisition de l'emplacement réservé sur la parcelle 181 de la section 5	DCM 2020/023
----	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit mettre en place une citerne incendie à la Hardt pour lutter contre les incendies.

Lors de l'élaboration du PLUi, la commune a fait valoir un emplacement réservé sur la parcelle 181 de la section 5, située en zone Uh3 du PLUi, car le centre de secours avait retenu cette parcelle comme endroit idéal pour l'installation d'une citerne incendie.

Il s'agit dans un premier temps d'acquérir la parcelle ou une partie de la parcelle. La parcelle fait en totalité 28a70ca.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- D'acquérir la parcelle ou une partie de la parcelle 181 de la section 5,
- Demande au Maire de contacter la propriétaire, Mme BUBEL Marie-Louise, pour négocier le prix.



8.	Mise en place d'une citerne incendie à la Hardt sur la parcelle 181 de la section 5	
-----------	--	--

M. le 1^{er} Adjoint présente au Conseil municipal la solution retenue pour la citerne incendie

9.	Divers	
-----------	---------------	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 00h00